



**MEX**



**VILLARS-SAINTE-CROIX**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions légales et selon l'art.7b de la loi sur la distribution de l'eau (LDE), l'Entente intercommunale des eaux - EIEVMV soumet à l'enquête publique du 13 juillet 2024 au 12 août 2024.

- **Liaison de secours pour Villars-Sainte-Croix : construction d'une seconde conduite d'amenée d'eau potable**

Le dossier établi par le bureau d'ingénieur Chevalier SA est déposé au Greffe Municipal de Mex et Villars-Sainte-Croix, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux ou sur rendez-vous.

Les observations, remarques et oppositions éventuelles peuvent être adressés sous pli recommandé au greffe municipal des communes de Mex et Villars-Sainte-Croix durant le délai d'enquête.

Les Municipalités